

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2748

présenté par

M. Breton

à l'amendement n° 2727 du Gouvernement

ARTICLE 21

Au début de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Par dérogation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'instruction en famille ne se traite pas par dérogation.

Des familles ayant fait leurs preuves dans un choix éducatif très bénéfique pour leurs enfants n'ont pas à voir leur organisation familiale remise en cause du jour au lendemain.